



CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE MONTRouGE

Extrait du Registre des délibérations
Du

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 16 FEVRIER 2023**

Nombre de Membres :

- composant le Conseil 17
- en exercice 17
- présents 11
- représentés 03
- excusés 03
- absents ----

Adhésion au centre Hubertine AUCLERT

Sur convocation adressée le 9 février 2023, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, le 16 février 2023, sous la présidence de Monsieur Etienne LENGEREAU, Président.

Présents	Mesdames BAELE, FAVRA, RAMBEAU, SEJOURNE. Messieurs LENGEREAU, BOUCHEZ, DESPLECHIN, FLAMME, LIOTARD, ONDOUA, VERZEELE.
Représentés	Madame DESJARDIN, pouvoir donné à Madame RAMBEAU Monsieur MELEDJE, pouvoir donné à Monsieur ONDOUA Monsieur MILLOTTE, pouvoir donné à Monsieur LIOTARD
Excusés	Mesdames GRAINE et HUET Monsieur SAINTOUL.

Les membres présents, formant la majorité des Administrateurs en exercice, peuvent valablement délibérer en exécution de l'article R 123-17 du Code de l'Action Sociale et des familles.



Adhésion au centre Hubertine AUCLERT

Monsieur le Président expose l'affaire ainsi :

Le centre Hubertine Auclert est un centre d'expertise, de ressources et de formation qui promeut une culture de l'égalité et contribue à lutter contre les violences faites aux femmes. Il fédère un réseau francilien réunissant plus de 200 acteurs engagés pour l'égalité sur le territoire francilien : associations, syndicats, collectivités locales et autres institutions.

Afin d'étayer les dispositifs mis en œuvre pour la lutte contre les violences faites aux femmes et la protection des victimes, il est suggéré que notre CCAS postule pour une adhésion. En effet, l'adhésion nous permettrait :

- de bénéficier d'un accompagnement individuel et/ou d'un appui au montage de projet ;
- d'accéder aux formations dispensées par le centre à tarif coûtant ;
- de valoriser nos actions et notre structure sur le site internet et les newsletters du centre, dont la Cybertine.
- de rejoindre le réseau francilien pluri-acteurs constitué au service de la promotion de l'égalité et de la lutte contre les violences faites aux femmes.
- de contribuer à l'innovation et l'expertise du centre.

Il est précisé que les demandes d'adhésion font l'objet d'un examen attentif. Ainsi, la candidature du CCAS devra être motivée et faire l'objet d'une présentation argumentée auprès des équipes du centre ; elle devra en outre recevoir la validation du conseil d'administration du centre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles,

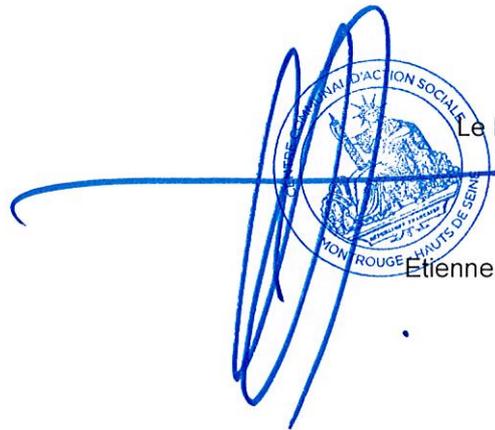
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **Article 1^{er}** : APPROUVE la demande d'adhésion au centre Hubertine AUCLERT, présentée par Monsieur le Président.

- **Article 2** : HABILITE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à prendre toutes dispositions utiles pour l'application de la présente, sans qu'il soit besoin d'en délibérer à nouveau.

Fait en séance du 16 février 2023

Ont signé les membres présents

 Le Président,
Etienne LENGEREAU

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
préfecture le

Et de la publication le